

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
23/01/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt six

*Le 28 Janvier à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GUIGNON Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés BRIAND Henri, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François

ABSENTS : JOUAUX Laëtitia,

POUVOIR : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX

M Rémy Goron est élu secrétaire de séance.

N°05-01-2026 – Autorisation de signature – Lots 14 et 15 Marché de la Cour des Savoir Faire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bazouges-la-Pérouse a, le 11 septembre 2024, attribué les lots 14 et 15 du marché de la Cour des Savoir Faire à la société Sarl Amgis Confort et Energies.

Le tribunal de commerce de Coutances a, par jugement du 07 octobre 2025, prononcé la liquidation judiciaire de cette société. Le mandataire liquidateur nommé par ce tribunal a informé la commune par courrier du 17 novembre de la non poursuite des contrats signés.

En conséquence, une nouvelle consultation des entreprises a été effectuée du 22 novembre au 19 décembre 2025.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres, document ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission Marché à Procédure Adaptée en date du 22 janvier 2026.

A l'issue de cette analyse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Attribue le Lot 14 – Electricité-Courant Faible-Chauffage à l'entreprise Kaleo (Saint Germain en Cogles) pour 69 483,65€HT

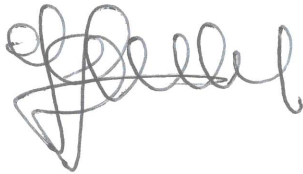
Attribue le Lot 15 – Plomberie Sanitaire-VMC à l'entreprise Micault (Vern sur Seiche) pour 70 607.14€HT

Valide l'analyse des offres présentée par le Maire

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance

Remy GORON



Le Maire

Pascal HERVÉ

